

Thème N°3 : vers quel type d'égalité l'école doit-elle tendre ?

Restitution du groupe de travail

Redonnons aux élèves le plaisir d'apprendre ! Comment viser l'égalité des chances pour tous les élèves ?

Proposons tout d'abord de réduire les disparités de connaissance en début de Collège ; en effet trop d'élèves de 6^{ème} ne savent pas lire correctement.

Pour une meilleure réussite au Collège, un socle de compétences (lire - écrire - compter) devrait être pré-requis en fin de CM2.

Les évaluations de réalisées en 6^{ème} sont trop tardives, elles permettent seulement de détecter les élèves devant bénéficier du système de soutien, système qui n'a pas fait ses preuves car il ne remet pas à niveau les élèves en difficulté. La mise en place de binômes, élèves/élèves en difficulté, sur la base du volontariat, durant des heures d'étude d'ATPE ou CDI apporte des résultats. Ne pas prendre en ATPE que les élèves qui en ont besoin, encadrés de leurs professeurs respectifs.

L'égalité des chances passe par des classes hétérogènes ne comportant que 5 élèves en difficulté pour un effectif total de 25 élèves maximum. Le programme scolaire annuel est ainsi réalisé.

Afin de « donner plus à ceux qui ont moins », il pourra être envisagé des effectifs allégés avec un maximum de 20 élèves. Dans ce cas plus de personnels d'encadrement seront nécessaires pour la surveillance.

La répartition de la DGH par matière, ne devra pas s'effectuer sur la base de l'horaire « plancher ».

La sectorisation étant le système le moins « mauvais », il ne faut pas laisser aux parents le choix de l'Etablissement de leur enfant.

Thème N°8 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves

La discussion partant de l'état des lieux du ministère a dégagé un certain nombre de questions autour des mots clés suivants :

- rythme scolaire - redoublement
- taille des classes
- hétérogénéité et pédagogie différenciée
- programmes
- multimédia

De nombreux constats de difficultés ont rapidement émergé (problème de perte de volumes horaires pour les matières stricto-sensu, contenus des programmes appauvris, multiplication des projets et options, inefficacité des options...).

De surcroît se posait le problème du budget, des moyens à disposition.

Pour avancer, nous sommes donc partis du postulat suivant : nous avons les moyens, de quelle école rêvons-nous ?

L'idée était d'arriver à définir un modèle :

- 1) l'école doit rester une bulle protectrice mais poreuse.
- 2) Le rythme scolaire doit être aménagé en privilégiant les horaires du matin pour les apprentissages fondamentaux. Périodes plus équilibrées de cours et de vacances (7 semaines de cours / 2 semaines de vacances - seulement 1 mois en juillet).
- 3) Les effectifs doivent rester raisonnables avec une hétérogénéité modérée. Les élèves en grande détresse (apprentissages du primaire non maîtriser en 6^{ème}, notamment en ce qui concerne la lecture et l'écriture) doivent pouvoir être pris en charge en parallèle à plein temps pour les aider et les remotiver. Le cycle collège doit pouvoir être réalisé en plus de quatre ans pour ces dits élèves (voir des classes de ce type dès la primaire). Ex : 6^{ème} - 5^{ème} en 3 ans (évite l'impression d'échec).
- 4) Le redoublement peut être réalisé dans des conditions d'encadrement personnalisé de l'élève : suivi individuel (à voir pour la désignation d'un tuteur avec une rencontre hebdomadaire pour faire le point).
- 5) Les programmes devenus trop abstraits tout en étant aussi lourds au détriment de l'aspect cognitif doivent, sans viser à l'encyclopédisme, revenir à des connaissances plus concrètes. Des volumes horaires, dans les petites classes surtout, doivent être plus importants en Mathématiques et en Français. La multiplication des options trop lourdes au collège pourra se développer par la suite.
- 6) Le problème de l'apprentissage des langues s'est posé également. Son application systématique à l'écrit, l'intellectualisation du fonctionnement de la langue pour des élèves déjà en difficultés dans leur propre langue semble à tous prématuré dès la 6^{ème}. La proposition par contre d'un bain linguistique avec des extérieurs, surtout pour l'Anglais et ceci dès la maternelle en ce qui concerne l'oral et ce jusqu'à la cinquième a été unanime.
Le passage à l'écrit et la multiplication des langues ne se fera que dès la quatrième pour les élèves les plus à l'aise seulement. L'apprentissage du Français et de l'Anglais bénéficiera d'approfondissement pour les élèves en difficultés.
- 7) Orientation : une nouvelle idée d'orientation a été suggérée par certains. Elle est à réfléchir.
Les filières sont librement choisies dès la 4^{ème} en concertation parents - professeurs - élèves.
Trois possibilités : - *filière scientifique* - *filière technologique* - *filière littéraire*

En 3^{ème} on peaufine, à savoir la filière choisie est-elle la bonne ? on doit pouvoir corriger car il existe des passerelles entre les filières (avantage : on a deux ans pour une orientation).

Les filières permettent d'alléger l'emploi du temps en privilégiant les matières fondamentales.

Ex : filière scientifique :

-Mathématiques (4h)	}	12h
-Physique-Chimie (4h)		
-SVT (4h)		

Français (3h) - Hist-Géo (2h) - Musique (1h) - Arts Plastiques (1h)	}	14h
Anglais (3h) - Techno (2h) - EPS (2h)		

Filière littéraire :	}	12h +	}	14h
-Français (5h)				
-LV1 (4h)				
-LV2 (3h)				
-Mathématiques (3h)				
-Hist-Géo (3h)				
-Musique (1h)				
-Arts Plastiques (1h)				
-Techno (2h)				
-Langue morte (2h)				
-EPS (2h)				

Thème N°13 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté

A- contrat initial

A la rentrée en 6^{ème}, les tests d'évaluation font apparaître que 12 à 15 % des élèves connaissent de réelles difficultés à maîtriser les bases de la langue et du calcul. On retrouve un pourcentage sensiblement équivalent dans le bilan des tests passés à l'occasion de l'A.P.D. (12% des jeunes adultes sont au seuil de l'illettrisme).

Ainsi le système scolaire depuis le collège n'a pu résoudre les difficultés de ces élèves.

B- définition de la notion de grande difficulté

C'est une incapacité à maîtriser les compétences de base du calcul et de la langue qui provoque un handicap rédhibitoire dans l'assimilation et l'acquisition de toute connaissance afférente à l'ensemble des disciplines enseignées au collège.

C- mesures mises en places pour la prise en charge du public scolaire en grande difficulté

1- dépistage plus affiné des causes de l'échec par une analyse plus ciblée et rigoureuse des résultats des tests d'évaluation passés à l'entrée en 6^{ème} afin de mettre à jour les causes dites techniques telles que les difficultés psychomotrices, de repérages espace - temps, de représentation du schéma corporel générant dyslexies, dysphasies et dyscalculies.

- 2- Formation plus spécifique des enseignants sur la psychologie de l'enfant et les réponses à apporter en cas de difficultés d'ordre techniques évoquées plus haut. Formation à développer dans le cadre des IUFM et dans le cadre de la formation continue auprès des enseignants volontaires pour prendre ces élèves en charge.
- 3- Constitutions de groupes restreints d'élèves (7 maximum) ponctionnées sur des entités classes afin de ne pas les couper des autres élèves (collège est l'apprentissage de la vie citoyenne faite de brassage et de mixité). Elèves répartis dans des ateliers spécifiques apportant des réponses à leurs difficultés.
- 4- Horaire de remédiation plus étoffé permettant un suivi plus individualisé des élèves et des stratégies d'apprentissage ne reproduisant pas les procédures de la pédagogie classique. Effort centré sur la langue et le calcul à l'exclusion de toute autre discipline cognitive si ce n'est l'ouverture sur les arts et le sport. Possibilité de travailler sur un rythme plus lent en reconsidérant l'impact de l'évaluation normative.
- 5- Possibilité de suivre le cycle 6^{ème} - 5^{ème} en 3 ans au lieu de 2 afin d'adapter un rythme de progression aux difficultés de l'élève et lui donner la possibilité et le temps de surmonter les obstacles rencontrés en se dégageant des contraintes exercées par les programmes.

D- finalités recherchées par cette stratégie de remédiation

- 1- restauration d'une image positive de l'élève à son endroit en le réconciliant avec l'école et en inversant la spirale négative de l'échec trop souvent génératrice de dérives comportementales préluant à la délinquance.
- 2- Acquisition d'un bagage commun de connaissances réinvestissables en termes de savoir faire et savoir être. Ce socle minimal de connaissances de base doit aussi permettre à l'élève de favoriser son épanouissement personnel dans la construction de sa personnalité.

Thème N°22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière

Nous regrettons que le ministère ne nous ait pas fourni un avant projet de la Réforme pour que notre contribution soit réellement efficace.

Au niveau du recrutement, nous estimons qu'une formation universitaire jusqu'à la licence est nécessaire et devrait être redistribuée, un peu selon le système des IPES. D'autre part la formation à l'IUFM, devrait montrer davantage les différentes facettes du métier afin d'être plus préparé pour affronter la réalité du terrain.

Au niveau de la formation, nous remarquons en premier lieu qu'il est difficile, voire hypocrite de parler de formation à partir du moment où il existe encore des intérimaires

et des vacataires ce qui induit une précarisation inadmissible du métier et des conditions de travail.

En second lieu la formation devrait prendre en compte les problèmes rencontrés par les collègues, et donc leur permettre une reconversion temporaire et valorisante avec possibilité de retour sur le poste initial.

Enfin remettre en place l'heure de concertation dans l'emploi du temps (18 heures), permettrait une plus ample cohésion de l'équipe pédagogique.

Au niveau de l'évaluation. nous précisons qu'elle existe déjà et nous critiquons le principe de la notation administrative individualisée au profit d'une notation impliquant l'ensemble de l'équipe pédagogique sur des critères sûrs et objectifs qui restent à définir. Enfin nous refusons catégoriquement la notation du mérite, porte ouverte à l'arbitraire, ainsi que les inspections trop souvent humiliantes et infantilisantes ; des inspections oui, mais à titre de conseils pédagogiques et non de sanctions.

La formation des enseignants doit se dérouler au cours de la carrière pour se maintenir à niveau. Ceci suppose des moyens budgétaires supplémentaires, donc des moyens ; mais « qui ferme une école, ouvre une prison ».